

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 81 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La fusion de toutes les forces socialistes allemandes. — Avant la Conférence de Bruxelles. La France s'y prépare-t-elle? — Les Etats-Unis cesseront-ils d'ignorer les affaires d'Europe? — La rentrée parlementaire: autour du programme des travaux.

Un événement, dont l'importance est capitale pour l'avenir de la politique intérieure du Reich, vient de se produire: l'unification des deux fractions socialistes, social-démocrates et indépendants.

La rupture remontait à 1916, où une quinzaine d'intellectuels s'étaient bruyamment détachés du bloc social-démocrate.

Les indépendants menèrent une active propagande et, aux élections législatives de juin 1920, le parti n'obtint pas moins de 81 sièges.

Ce fut l'apogée. Bientôt, en effet, dès 1921, le bloc indépendant, au reste hétérogène, ne tarda pas à se diviser. Une très importante fraction se dirigea vers le communisme et finit même par y adhérer.

Depuis lors, les dissensions se sont multipliées, engendrant un véritable émiettement des forces socialistes.

Au même moment, surgissait la menace de la constitution d'un bloc bourgeois, allant du parti populiste aux démocrates, en passant par le centre catholique.

Pour empêcher la constitution de ce bloc ou, tout au moins, pour en palier les effets, tous les socialistes s'accordèrent pour oublier leurs dissensions et se regrouper en un bloc: le parti socialiste démocrate unifié.

Quant au programme d'action, adopté à l'unanimité, en voici les points principaux: lutte acharnée en faveur de la république, et contre la réaction; défense de la journée de huit heures; démocratisation de l'administration et de la justice; épuration de l'armée et de la police de tous les éléments monarchistes; guerre impitoyable au mercantilisme et à l'exploitation du peuple. Comme fins dernières, la reconstruction du monde par la révision du traité de Versailles, et l'instauration du socialisme, c'est-à-dire un nouvel ordre économique et social où le peuple ne sera pas exploité.

Ce programme vient confirmer ce que faisait déjà supposer la fusion des forces socialistes: il n'est plus question de socialisation, non plus que de l'hégémonie des conseils d'ouvriers. Ceci est tout à fait caractéristique.

Quoi qu'il en soit, on ne peut prévoir quel rôle est réservé au nouveau parti socialiste unifié. Sera-t-il seulement durable?

Prochainement, on s'en souvient, doit se tenir à Bruxelles une conférence générale destinée à tenter de remettre sur pied les finances mondiales, et, en particulier, de rechercher un mode de règlement de la question des dettes interalliées.

On peut être assuré que la discussion sera des plus serrées; sans nul doute, elle fuira le domaine de la théorie pour se cantonner dans les limites des réalisations pratiques.

La France se prépare-t-elle sérieusement à affronter le débat? Sera-t-elle prête?

Certains esprits s'inquiètent et appréhendent que nos délégués ne soient pas armés comme il le faudrait.

Dans l'Exportateur français, sous la signature de M. L. Chassaing, nous lisons ces réflexions judicieuses: «Allons-nous, une fois de plus, à Bruxelles, nous présenter autour de la table avec la lamentable documentation que nous avons apportée dans toutes les conférences où on parla réparations? Quels vont être nos experts? Et ferons-nous davantage appel, à côté de nos économistes qui ont déjà rendu d'appréciables services, à des praticiens expérimentés?»

Et c'est là, ce sont les grands industriels, les grands commerçants, les grands banquiers rompus aux affaires, connaissant les possibilités financières des marchés mondiaux, habitués aux grandes opérations bancaires, ayant à leur service une documentation technique formidable.

Nous n'ignorons pas que la question soit infiniment complexe. Pourtant, deux constatations doivent être formulées: à Bruxelles les représentants de la France doivent être bien

préparés à leur tâche et nous aurons plus besoin de techniciens que de théoriciens.

Quelle sera l'attitude des Etats-Unis vis-à-vis de la prochaine conférence financière de Bruxelles?

Si l'on en croit le correspondant à Washington du *New-York World*, le gouvernement américain songerait à accepter l'invitation qui lui sera adressée de participer à ladite conférence.

Le représentant des Etats-Unis prendrait une part effective tant aux discussions qu'aux scrutins, sous cette réserve que ses actes recevraient la sanction du Congrès.

En ce qui concerne les dettes interalliées, le gouvernement de Washington, avant d'arrêter une ligne de conduite, veut connaître ce que la Grande-Bretagne est disposée à faire au sujet de leur règlement.

A noter, toutefois, que le sénateur Lodge lui-même estime que les Etats-Unis peuvent accorder à leurs débiteurs des conditions très libérales quant à l'intérêt et à la date de remboursement de leurs dettes, à condition pour les débiteurs de fournir des gages.

D'une façon plus générale, le correspondant du *New-York World* pense que le cabinet de Washington est désormais convaincu de la nécessité, pour les Etats-Unis, d'effectuer une tentative sérieuse, en faveur du redressement économique mondial et, pour cela, de ne plus se tenir complètement à l'écart des affaires européennes.

Comment convient-il d'accueillir ces possibilités?

Il est prudent, pour n'être pas déçu une fois de plus, de n'accueillir qu'avec une extrême circonspection l'annonce d'un revirement dans les bonnes dispositions des Etats-Unis.

Certes, nous ne doutons pas de leurs sentiments à notre égard! Mais, du moment où l'on aborde la question des dettes, les Yankees parlent en hommes d'affaires.

A preuve, le récent relèvement de leurs tarifs douaniers, dont nous avons montré les inconvénients.

Aussi bien, tout ce que la France souhaite, quant à ses dettes de guerre, c'est qu'on n'affirme pas des exigences intransigeantes, qu'on lui accorde les délais indispensables: toutes choses que le gouvernement de Washington peut nous concéder sans grande difficulté.

Le Parlement a fait sa rentrée jeudi.

Nous l'avons dit: il a une besogne importante à accomplir.

Pour commencer, la Chambre va subir une avalanche d'interpellations: une quarantaine d'orateurs se sont faits inscrire.

Nous ne dirons pas que tous ces discours constitueront une perte de temps: après trois mois de séparation, il importe, les événements ayant marché, que parlement et gouvernement reprennent un intime contact et se retrouvent en pleine confiance mutuelle.

L'essentiel, c'est qu'on ne perde pas un temps précieux, qu'on ne s'abandonne pas à des discours académiques, bref, qu'on série les questions et procède avec ordre.

Remarquons que la politique extérieure n'a nul besoin d'un long et passionné débat: quelque importants et variés qu'aient été les événements, tant dans le Proche-Orient qu'ailleurs, on ne saurait nier que le gouvernement français a tenu un rôle prépondérant, qu'il a exercé une influence particulièrement heureuse.

Dès lors, le mieux n'est-il pas de le laisser poursuivre son œuvre en toute quiétude?

Dans ces conditions, et pour permettre aux Chambres de manifester leurs sentiments, il doit suffire d'un de ces exposés, méthodiques, précis, dans lesquels excelle le Président du Conseil.

Il n'en est pas tout à fait de même de notre situation intérieure qui appelle une mise au point minutieuse.

Il y a d'abord la question, primordiale, de l'équilibre budgétaire, — si l'on peut conserver encore cette expression ironiste — qui est loin d'être réalisé.

Mais d'autres problèmes appellent une solution qui, pour n'être pas au tout premier plan, n'en jouent pas moins un rôle capital dans l'économie nationale: c'est ainsi qu'il y a eu des troubles au Havre, des incidents à Marseille et en d'autres grands

ports. Nulle part, sans doute, la situation ne fut vraiment grave. N'empêche que l'interruption, voire la simple désorganisation, de services publics aussi essentiels que les relations de la métropole avec les colonies, est on ne peut plus dommageable.

Les inscrits maritimes, qui jouissent de certains privilèges très appréciables, ont usé assez légèrement du droit de grève. Devant la réprobation unanime de l'opinion, ils semblent aujourd'hui enclins à plus de modération. Mais un gouvernement peut-il tolérer de pareilles... brimades?

On le voit, le Parlement ne manque pas de besogne. Puisse-t-il en accomplir de la bonne!

M. D.

INFORMATIONS

Pour un moratoire de 5 ans!

La Commission des Réparations, sir John Bradbury a présenté cette proposition:

Les paiements dus par l'Allemagne seraient effectués sous la forme de bons à échéance de cinq ans. Cela reviendrait à gratifier l'Allemagne d'un moratorium de cinq ans, tant pour les prestations en nature que pour les versements en espèces.

La débâcle financière du Reich

Une importante conférence s'est tenue vendredi à la présidence du Conseil: le gouvernement français a décidé de s'opposer à toute décision de la Commission des Réparations tendant à accorder un nouveau moratoire à l'Allemagne d'ici la Conférence de Bruxelles.

L'exécution de l'accord de Moudania

Les troupes turques qui occupaient la gare de chemin de fer de Gholzeh se sont retirées de l'autre côté du village, à la suite de la réception d'instructions données en conséquence de l'accord de Moudania. Le village passera aux mains des nationalistes dimanche, en vertu de cet accord.

Ce sont nos soldats qui occuperont la Thrace provisoirement

Les sept bataillons de troupes alliées, qui, d'après la convention d'armistice, doivent contrôler l'évacuation de la Thrace par les troupes grecques et garder les têtes de pont de la Maritza, seront pour la plupart des bataillons français.

La chute de Lloyd George?

On ne croit pas généralement, à Londres, que le gouvernement actuel dure encore un mois, parce que, même si M. Lloyd George ne dissout pas la Chambre des Communes avant sa rentrée, le 14 novembre, on reconnaît que l'assemblée du parti conservateur, le 15 novembre, sonnera le glas du régime de coalition.

L'Angleterre paie ses dettes

L'agence Reuter annonce que le gouvernement britannique prend des dispositions pour verser, le 16 courant, à la Banque de réserve fédérale, à New-York, 50.000.000 de dollars à valoir sur une année d'intérêts de la dette de la Grande-Bretagne envers les Etats-Unis.

En Irlande

Deux officiers de l'armée nationale qui sortaient, mardi soir, de la cathédrale d'Ennis Corthy, dans le comté de Wexford, essayèrent des coups de feu tirés par deux individus qui se trouvaient derrière eux.

Tous deux furent grièvement blessés et l'un d'eux succomba le lendemain à ses blessures. Un camion militaire étant arrivé au moment de l'attentat, une fusillade fut engagée entre les occupants de ce camion et les auteurs de l'attentat. Plusieurs femmes qui sortaient également de la cathédrale furent blessées.

Les souverains italiens en Belgique

Le roi d'Italie s'est rendu incognito à Louvain, pour visiter la ville et voir les ruines de la Bibliothèque et de l'Université. Rentré à Bruxelles, il a reçu les membres du corps diplomatique et les membres de la colonie italienne.

Mouvement diplomatique

Les journaux annoncent qu'un prochain mouvement diplomatique va avoir lieu.

L'ambassade de Washington aurait été offerte, ces jours derniers, à un membre du précédent Cabinet qui, pour des raisons personnelles, aurait cru devoir décliner cette proposition. On chercherait actuellement pour ce poste un homme politique ayant une connaissance approfondie des affaires.

D'autre part, parmi les personnalités politiques auxquelles on a songé pour l'autre ambassade, celle de Rome auprès du Quirinal, citons M. de Monzie, sénateur du Lot, ancien sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande.

Le rendement des impôts

Le produit des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois de septembre dernier s'élève à la somme de un milliard 153.754.400 francs, accusant ainsi une moins-value de 27.060.599 francs par rapport aux évaluations budgétaires.

Aux moins-values, la taxe de luxe figure pour 455.000 francs; l'impôt sur le chiffre d'affaires pour 66.814.000 francs; les douanes pour 52.951.000 francs.

Le produit total, pour les neuf premiers mois de l'année, présente une moins-value de 913.337.891 francs par rapport aux évaluations budgétaires.

La publicité dans le ciel

Jeudi matin, à onze heures et demie, sur différents points de Paris, on a renouvelé les expériences qui avaient été faites avec succès en Angleterre, à l'effet de projeter dans le ciel, à l'aide de la fumée, des formules de publicité.

L'avion a pu inscrire en quelques minutes, et de façon très nette, le nom d'un industriel. La fumée qu'il projette subsiste quelques secondes dans le ciel.

Les Parisiens ont suivi avec intérêt les premières expériences de ce nouveau genre de publicité, qui demeure, s'il faut en croire les techniciens, aussi dangereux que coûteux.

Un voleur repentant

Il y a quelques jours, le caissier d'une banque d'Aurillac s'apercevait qu'il lui manquait 10.000 francs. Des recherches furent faites. Elles ne donnèrent aucun résultat. Les 10.000 francs semblaient perdus quand le curé de la Madeleine, à Paris, avisa la maison de banque qu'il envoyait les 10.000 francs manquants qui lui avaient été remis sous le sceau de la confession.

Chambre des Députés

En ouvrant la séance, M. Paret, président, prononce l'éloge funèbre de MM. Guesde, Corentin Guého, Sembat, Messier, Cuvén, Siegfried. Puis la Chambre décide de discuter les interpellations sur la politique générale du Gouvernement, soit intérieure, soit extérieure.

M. Margain développe son interpellation sur la politique extérieure; il parle de la situation économique de l'Allemagne et de la situation dans le Proche-Orient. Il fait allusion à la présence des troupes françaises à Tchankak, dans la zone neutre et présente que ces troupes sont entrées dans la zone neutre sur l'ordre du Gouvernement. M. Poincaré donne à l'orateur un démenti formel et déclare que lorsqu'il a appris que les troupes françaises étaient à Tchankak, il leur donna l'ordre de se replier.

M. Margain termine en appelant l'attention du Gouvernement sur l'importance qu'il y a pour la France à s'intéresser à la situation dans le Proche-Orient.

M. Favre reproche à M. Poincaré de n'avoir rien fait pour aiguiller le pays dans la voie de la paix. Il préconise la réduction de la dette allemande et dit qu'à son avis, il y a danger à ne pas se rapprocher de l'Allemagne.

M. Lobet interrompt sur l'application du décret ministériel qui réglemente l'application de la loi de 8 heures dans les chemins de fer. Il reproche aux compagnies de ne pas utiliser les machines-outils là où elles devraient l'être. Il proteste contre le décret.

M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics, dit que la mesure prise permet d'économiser 264 millions et affirme que le décret tel qu'il est respecte la loi dans l'esprit et dans la lettre. M. Lobet demande la révision du décret.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 13 octobre 1922

Sous la présidence de M. Paret, la Chambre poursuit la discussion des interpellations sur la politique générale.

M. Canavelli, socialiste, interpelle sur l'application de la journée de 8 heures dans la marine marchande: M. Rio est seul responsable du grave conflit qui paralyse tous les ports français; il a voulu la bataille avec les inscrits; son décret n'est pas légal; il y avait divergence entre MM. Poincaré et Rio.

M. Rio oppose un démenti formel à M. Canavelli. Il n'a cessé de faire preuve du plus grand esprit de conciliation, mais « dans tout régime démocratique, il y a un principe d'autorité devant lequel on doit se soumettre ».

M. Marcel Habert, de l'Entente Républicaine, revient à la politique extérieure: quelles mesures compte prendre le gouvernement pour assurer le maintien de la paix et le règlement de nos comptes par l'Allemagne? M. Habert approuve les réparations en nature, la politique orientée du président du Conseil et préconise un rapprochement avec l'Italie. Il conclut: « Il faut continuer l'union de tous les républicains pour la défense nationale ».

M. Ernest Lafont, communiste, interpelle sur les grèves du Havre. De nombreux députés interviennent dans la discussion qui devient confuse. Après une vive altercation entre MM. E. Lafont et le prince Murat la séance est levée à 19 h. 45.

Sénat

Séance du 12 octobre 1922

M. Bourgeois prononce l'éloge funèbre de MM. Simonet, Badinier, Flandin, Reynaud et Ribière, puis il donne lecture des demandes d'interpellation.

La date de la discussion de ces interpellations sera ultérieurement fixée. Le Sénat fixe son ordre du jour et décide que la discussion au sujet de loi relatif au vote des femmes, aura lieu le 7 novembre. Le Sénat s'ajourne au 19 octobre.

CHRONIQUE LOCALE

REMEDÉ!

Chaque année, à la session du Conseil général, le rapport sur les questions d'assistance soulève, plus ou moins vives, des observations, des protestations de la part des conseillers généraux, qui trouvent que les dépenses des services d'assistance sont de plus en plus élevées.

Au temps où ces dépenses, atteignaient 2 ou 300.000 francs — il y a belle lurette de cela — nous entendions critiques amères, et les observations, les recommandations, les appels à un contrôle, à une compression de ces dépenses, étaient formulés par bon nombre de conseillers, ménagers des ressources départementales.

Depuis, les dépenses pour les services d'assistance ont augmenté. Elles ont suivi la progression de toutes les autres dépenses, et c'est ainsi qu'au cours de la session dernière, on a pu entendre le rapporteur annoncer, — au grand effarement de tous et de lui-même, — que ces dépenses s'élevaient à 3.490.000 francs, sur lesquelles la part du département est de près d'un million.

Et tout naturellement, comme cela se passait dans les sessions antérieures, les appels à la compression, au contrôle de ces dépenses ont été adressés à qui de droit, et des décisions ont été proposées et adoptées, comme cela s'est toujours fait.

Les dépenses seront-elles moins élevées au budget prochain? Réussira-t-on à réaliser des économies, à réduire le nombre de ceux qui profitent des fonds de l'Assistance?

Le rapporteur de cette question a bien dit d'où venait le mal: c'est la facilité avec laquelle les maires inscrivent sur les listes d'assistance ceux qui en demandent le bénéfice.

Mais ce mal est vieux, il est connu, il a été signalé de tout temps. Evidemment, si les dépenses augmentent, c'est parce que le nombre des bénéficiaires grossit.

Que faire à cela? S'adresser à qui de droit, disions-nous: et qui de droit, en l'espèce, c'est le maire, c'est le conseiller municipal influent de la commune, qui, pour « avoir des électeurs », acceptent toutes les demandes qui sont adressées.

Mais tout cela est entré dans les mœurs, que diable! Les conseillers généraux qui, pour la plupart, sont maires, le savent bien mieux que nous! Si l'on revisait certaines listes, on trouverait certainement des vieillards assistés dont les enfants sont des propriétaires riches, au moins

très aisés, ou des citoyens qui ont des situations très lucratives, qui vivent presque dans le luxe, qui, dans tous les cas, ne se privent de rien.

Au surplus, le mal dont le Conseil général du Lot se plaint chaque année, n'est pas particulier à notre département. Le mal est général, le remède peut l'être aussi.

Ce remède quel est-il? Dans l'*Echo de Paris*, M. Paul Dubié, signalant les dépenses formidables d'assistance du département des Basses-Pyrénées, a publié un article où il indique comment, dans ce département, on est arrivé à réaliser, cette année, 792.212 francs d'économies sur ce budget de l'assistance, qui s'élevait l'an passé à près de 6 millions!

M. Paul Dubié écrit: « En arrivant à la préfecture de Pau, M. Garripuy s'imposa une tâche difficile, mais très honorable: celle de modifier un état d'esprit assez fâcheux. Et chaque dimanche, pendant des mois, on vit le préfet des Basses-Pyrénées réunir les maires au chef-lieu de canton pour leur faire une causerie sur les lois et règlements administratifs, se terminant toujours sur un appel à plus d'économie, à plus de... réserve à l'égard des deniers du Trésor public.

« Au bout de six mois, des résultats ne tardèrent pas à se faire sentir: les conseils municipaux revinrent à un sentiment plus exact de leurs devoirs et des radiations d'indigents « aisés » commencèrent à faire comprendre aux uns et aux autres que l'ère des trop généreuses complaisances était close.

« Aussi, M. Garripuy, à la récente session du conseil général, pouvait-il, devant deux ministres, MM. Barthou et Léon Bérard, annoncer que l'application de la loi de 8 heures, en 1923, 4.757.200 francs, alors qu'en 1922, elle atteignait 5.549.412 francs.

« Et il est à prévoir, ajoute notre confrère, que les économies réalisées en 1924, « seront beaucoup plus importantes. »

Voilà donc un remède indiqué qui a produit son effet: le résultat est tangible. Essayez ce remède, c'est l'adopter. Le département des Basses-Pyrénées s'en trouve très bien.

On indiquait jadis un autre remède, c'était de publier, d'afficher la liste des bénéficiaires; dans chaque commune, où tout le monde se connaît bien, peut-être, disait-on, que certains bénéficiaires demanderaient leur radiation des listes d'assistance, pour ne pas être... affichés.

Mais le procédé est un peu brutal, vexatoire; et cependant... si l'on veut arriver à un résultat!...

Tout compte fait, le système employé dans les Basses-Pyrénées semble très bon; et puisque l'on veut faire des économies, puisqu'il faut en faire, malgré tout, est-ce que l'exemple donné par ce département ne mérite pas d'être imité?

LOUIS BONNET.

Compatriote

Dans le mouvement préfectoral qui vient de paraître, nous relevons avec plaisir le nom de notre distingué compatriote M. Mage, préfet du Loiret-Cher qui est nommé préfet de la Haute-Vienne.

M. Mage est originaire de Lacapelle-Marival et est le cousin du sympathique juge d'instruction de Cahors. Nos félicitations au nouveau préfet de la Haute-Vienne.

Enregistrement

M. Brussol, receveur à Lalbenque, est nommé à Frangy (Haute-Savoie).

Avoué

Notre compatriote M. Babuel-Peyrissac est nommé avoué près le tribunal civil de Cahors, en remplacement de M. Sauvêtre, son beau-père.

Nous adressons nos souhaits de bienvenue au jeune avoué.

Syndicat des planteurs de tabac de Cahors

Les planteurs de tabac de la commune de Cahors sont informés que les élections pour la nomination des experts ainsi que des membres de la Commission paritaire, auront lieu le dimanche 15 octobre courant, de 10 heures à 16 heures, dans une salle de la mairie de Cahors.

Ils sont invités à venir déposer dans l'urne les listes de discipline syndicale.

Le Secrétaire du Syndicat, J. COSSE.

Duravel
Nos fêtes. — La jeunesse de notre commune est naturellement fort occupée par l'organisation des fêtes qui doivent avoir lieu. Les membres du Comité, avec le concours de la municipalité, préparent un programme des plus attrayants qui, comme chaque année, obtiendra le plus vif succès.

Notons que la fanfare de Fumal a promis nos concours : c'est dire que rien n'a été négligé pour maintenir la renommée de nos fêtes si appréciées par les nombreux visiteurs qui se rendent à Duravel.

Inauguration du monument aux morts. — Le comité chargé de l'érection du monument en a fixé l'inauguration au dimanche 22 octobre prochain.

Le programme général de cette cérémonie est le suivant :
A 10 h., service funèbre. Le cortège se formera à la mairie, à 9 h. 30. Départ, à 10 h. 45.
A 11 h., dépôt de fleurs au monument, visite au cimetière et dépôt de fleurs sur la tombe des soldats, morts pour la France.
A 15 h., inauguration du monument. Le cortège se formera à la mairie à 14 h. 30.

Figeac
Chambre des huissiers. — Voici la composition de la Chambre des huissiers pour l'année 1922-1923 :
Syndic : M. Quillet à Lacaupelle ; rapporteur : M. Bessières à Bretenoux ; secrétaire : M. Boulet à Livernon ; membre : M. Gaudon à Saint-Céré.

Pharmacies. — Aujourd'hui, le service sera assuré par la pharmacie Brousse, rue Séguier.

Cajarc
La Foire. — La foire du 10 n'a pas été des plus importantes, les propriétaires étant occupés aux semailles.

Le foirail médiocrement garni n'a pas donné lieu à beaucoup de transactions qui se sont faites aux cours précédents.

Les veaux se sont vendus de 2 fr. à 2 fr. 50 le kilo ; à peu près le même prix pour le mouton.

Les cochons sont toujours à un prix élevé mais il y en avait peu et cependant beaucoup d'acheteurs.

Halle : Pas de blé. Les autres céréales aux cours précédents sans changement.

Marché : Poules, 2 fr. le demi-kilo ; poulets, 2,25 ; oies prêtes à engraisser, de 5 à 80 fr. la paire ; œufs, 5 fr. 50 la douzaine ; perdreaux, de 5 à 6 fr. la pièce.

Demande administrative. — Malgré les demandes faites à l'administration, le bureau de l'enregistrement n'est pas parvenu à timbrer des affiches. Et l'on se plaint que les impôts ne rentrent pas !!!

Accident. — Mme Marqués et Mlle Ausset institutrices à Marcihaic, se rendant à Cajarc à la conférence ont été victimes d'un accident de voiture, à deux kilomètres de Cajarc.

Le docteur Vernet appelé leur a donné ses soins et constaté que fort heureusement l'état de ces dames ne présente aucune gravité. Elles en sortent quittes pour l'émotion et quelques égratignures.

Larnagol
Monument aux morts de la grande guerre. — La commune de Larnagol va avoir sous peu son monument aux morts élevé sur la place publique au souvenir de ses nombreux enfants tombés au champ d'honneur pour la patrie et pour la liberté. Les travaux sont en bonne voie d'exécution et vont être bientôt terminés.

La date de l'inauguration arrêtée par le conseil municipal est fixée au 29 octobre prochain.

St-Céré
Concours-foire. — Le 23 octobre aura lieu un concours-foire entre tous les agriculteurs et éleveurs du canton de Saint-Céré et des cantons limitrophes.

Trois médailles, offertes par le ministre de l'Agriculture, seront décernées aux lauréats : 2800 fr. de prix, dont 2000 fr. offert par l'Office agricole départemental ; 500 fr. par la ville de St-Céré ; 300 fr. par le comice agricole du canton de St-Céré ; médaille de vermeil à l'agriculteur le plus méritant.

Concours de poulaillers de trait nés dans le canton de l'année — Réception des animaux à 9 heures (sol de Trémelle) ; opération du jury à 10 heures. Deux prix de 100 fr., trois prix de 75 fr., trois de 50 fr., cinq de 30 fr., cinq de 25 fr., trois de 20 fr., trois de 18 fr., trois de 15 fr. cinq de 10 fr. Ces prix seront proclamés à 15 heures, au Sol de Trémelle.

Prix d'honneur, médaille d'argent, offerte par le ministre de l'Agriculture.

Concours de taureaux reproducteurs. — Réception des animaux à 8 heures (champs de foire). Opération du jury à 9 heures précises. 1er prix, 100 fr. ; 2e, 90 fr. ; 3e, 80 fr. ; 4e, 70 fr. ; 5e, 60 fr. ; 6e, 50 fr. ; 7e, 40 fr. ; 8e, 35 fr. ; 9e, 30 francs.

Médaille de bronze offerte par le ministre de l'Agriculture.

Des prix supplémentaires pourront être accordés à des génisses de choix. Ces prix seront proclamés aussitôt après les opérations du jury.

Les 300 francs de primes accordées aux propriétaires des veaux gras, le 12 avril dernier, seront payées en même temps que celles attribuées ce jour.

Les lauréats seront inscrits d'office comme membre du comice et la cotisation leur sera retenue. Les distributions des primes auront lieu le dimanche 29 octobre, à 4 heures, au bureau du Comice. Le jury pourra réserver les primes si les animaux ne sont pas de bonne race.

Gourdon
Pharmacie ouverte. — La pharmacie Pons restera ouverte lundi 16 octobre.

Audiences changées d'heure. — Les audiences qui avaient lieu à 9 heures sont maintenant tenues à 2 heures du soir aussi bien les civiles que les correctionnelles.

Cette modification durera jusqu'à Pâques. Après cette date elles auront lieu de nouveau le matin.

Probité. — Mme Cosse, meunière au Vigan, ayant trouvé un sac à main contenant une somme assez rondelette l'a déposée au commissariat de notre ville. Nos félicitations.

Ecole primaire supérieure. — A la session d'octobre du brevet élémentaire Milles Grangé Odette, de Saint-Clément et Stève Alberline, de Caillac, ont été définitivement reçues.

Dégagnac
Communiqué de la Mairie. — Les bénéficiaires des retraites ouvrières et paysannes sont invités à déposer à la mairie, dans le plus bref délai, et au plus tard le 22 octobre, leur titre de pension.

Dans les tabacs. — Le collège électoral des planteurs de tabac est convoqué pour dimanche 15 octobre à l'effet d'élire les experts qui doivent siéger, soit à Cahors, soit à Souillac aux prochaines livraisons des tabacs.

A ce sujet on nous dit que l'esprit syndicaliste fait des progrès dans la commune de Dégagnac. On en jugera par l'empressement que mettront les planteurs à aller à l'urne.

Gramat
Incendie. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, un incendie s'est déclaré dans les dépendances de la boulangerie de Mme Vve Bergognon, rue Saint-Pierre. Sans la présence d'esprit du garçon boulanger et le concours dévoué des voisins, le sinistre aurait pu avoir de plus graves conséquences.

Les pertes, qui s'élevaient à une quinzaine de mille francs, sont couvertes en partie par une assurance.

Le Vigan
Fête patronale. — Nous rappelons que c'est demain dimanche qu'aura lieu notre belle fête votive.

Tous les préparatifs sont faits.

Le beau temps semble vouloir la favoriser.

Tant mieux et venez-y nombreux.

Rocamadour
Décoration posthume. — Par décret publié au « Journal Officiel » du 3 octobre la Médaille militaire a été attribuée à la mémoire du brigadier Auguste Lamothe, du 18^e d'artillerie.

La citation porte : « Brave brigadier, mort pour la France au tunnel de Tavannes, le 5 septembre 1916, dans l'accomplissement de son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

LES QUILLES
« Laudabunt alii clamor Rhodum... » (Horace, Odes).

A M^r Chabert, huissier à Salviac, organisateur des championnats de jeux de quilles.

Voici, maître Chabert, une dernière lettre écrite de Salviac, avant de repartir.

Pour Paris où retourne un malheureux martyr, voici ce qu'il vous sied de m'avoir fait promettre : L'éloge des « quilles » qu'assemble votre tri sous l'orme du foirail et l'ombrage du hêtre.

D'autres loueront le Basque et ses pelotaris, j'ôtant en hêrêt bleu sous les vestes tamaris.

D'autres, l'Anglais fervent de la souple raquette.

Pour l'école de tennis, blanc des pieds à la tête, Et pour les durs maillets du golf et du polo.

Qu'on jette, entr'un champagne à glace et un punch. Noix-falaises, conserves de légumes et cailles chaudes.

Qui n'aurait pas cherché à Rhode et jusque'en Thrace Le bonheur qu'il trouvait au champêtre Tibur.

C'est Salviac que je chante et ses gens au poing dur.

Hardi ! Pêche et Derval et Baños et Thiézyz.

Et le groupe complet des joyeux compagnons.

Sur trois quilles lançant la boulette, avec l'aide Des jongleurs dont Margot aurait fait ses mignons.

Mais c'est au grand carré, non loin de la Besucle, Qu'il faut voir ces rivaux des Neuf Travaux d'Hercule Aux neuf quilles, brulant comme des noctambules.

Lancer l'énorme boule, ainsi qu'Atlas des ballules. Qui va gagner le coq et paiera le chabrot ? Cabanel, Perillou, Delmas, Barga, ils sont trop ! Attention ! Le jeu fait, le coup part, l'obus tombe.

Sur la quille abattant tout, ainsi qu'une bombe. Non ! trois dans le carré sont encore debout.

Qu'un coup sec du tireur a vite fait d'abattre.

— Huit verres de vin blanc, Baños, de vin sans moût ! Ils sont quatre vaincus, et les vainqueurs sont quatre.

Honneur ! champions des jeux où vous battez les Hommes au poing de fer à décorer les bouis, (dixit, Qu'un siècle d'efforts vainqueurs le geste et la palette Par Virgile chantés en grands vers hexamètre.

Au rabatteur des neuf, l'aubeur servira Neuf pintes qu'en l'honneur des Neuf Seurs il boira Sans broncher, ventre bleu d'un quartier de semelle ; Cependant que Mompant Emile sculptera Une pipe-victoire au gagnant de « la belle », En même de lui qui la perpétuera.

Oh ! ces beaux corps d'Hercules aux muscles eurythmés Qu'étaient célébrés Pindare aux joyelles Olympiques, (ques O nobles paysans, dignes de leurs aïeux Dont la force crée les invincibles dixit.) O vertu de la race invaincue et sérieuse ! Par toi, Salviac est fils de France souveraine !

BOYER D'AGEN.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 15.

Les assassins de Rathenau
De Berlin : Le tribunal de Leipzig rendra aujourd'hui sa sentence dans l'affaire de l'assassinat de M. Rathenau.

La Conférence de la paix
De Londres : La Conférence de la paix du Proche-Orient se réunira probablement vers le 15 novembre, soit à Venise, soit à Lausanne.

L'Egypte et le Proche-Orient
De Rome : Le gouvernement d'Angora adressera aux grandes Puissances une demande de participation de l'Egypte aux négociations orientales.

L'activité fasciste
De Rome : La prochaine réunion des fascistes à Naples comprendra 35.000 militants, ainsi qu'une escadrille d'aéroplanes. Les fascistes voyageront dans des trains spéciaux, pilotés par un personnel appartenant au parti.

Les Etats-Unis et l'Orient
De Vienne : Les ministres des Etats-Unis à Vienne, Budapest et Bucarest, se rendront à Berlin pour assister à la conférence désirée par le département d'Etat de Constantinople.

Les finances italiennes
De Rome : Les préoccupations économiques s'aggravant, le ministre du Trésor prépare un programme sévère d'économies.

On annonce le retour imminent au pain de guerre.

Conseil de Cabinet
Un Conseil de Cabinet s'est tenu ce matin pour examiner la réponse à faire aux interpellations à la Chambre.

Puis, il a expédié les affaires courantes.

Marché de La Villette
12 Octobre 1922

ESPECES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	3.468	248	2,90	2,30	1,60
Vaches...	1.706		4,00	3,50	3,25
Veaux...	10.438	274	3,50	3,25	3,00
Moutons...	3.132		5,40	5,20	4,80

AVIS DE DÉCÈS
Madame TON et Madame FAURÉ font part du décès de
Monsieur Hippolyte MATIGNON
leur père, décédé le 13 octobre 1922.

Les obsèques auront lieu le lundi 16 octobre, à 8 heures du matin.

Réunion : Hôpital-Hospice, Cahors.

L'appétit vous manque ?
Achetez ce soir un flacon de Quintonine, pour 2 fr. 75 ; versez-le dans un litre de vin de table et vous obtiendrez un excellent vin fortifiant qui rendra à votre estomac fatigué son activité primitive. — Le flacon : 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

TRICOTAGE MÉCANIQUE PARISIEN
N'achetez Rien !!
sans vous rendre compte des Prix des Superbes Robes, Manèges, Casaquins, Combinaisons, etc., tissés en laine double, et exécutés sur mesure dans mon atelier.

Livraison Rapide, Prix de Fabrique

Grand choix de laines

Mme Lahontaa jeune, 16, rue Lestieu, 2^e étage, CAHORS.

LA METHODE DU PROF.
MICHEL
GUÉRIT LA
HERNIE
20 ANS DE SUCCÈS

La Méthode du Professeur MICHEL, de Paris, guérit la hernie. C'est un fait !!!

Pas de discours inutiles, voici des preuves de guérisons de votre pays :
M. P. Michel. — Je suis heureux de vous remercier du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des Hernies que je vous ai adressées. Je vous en félicite bien sincèrement.

— Docteur DAVID, 15, rue Bonquières, TOULOUSE, 30 novembre 1919.

SALERE à St-Sernin (Tarn) — GARDELLE à St-Léon (Hte-Gne) — TRAVESSE à Nizas (Gers) — LIMOUSIN à Agassac (Hte-Gne) — MICHEL à Hérelpian (Hérault) — CASTERAA à Labatut (Landes) — GAUSSE à Castres (Tarn) — PLOUX, à Bélesta (Ariège) — COUVEGNES à Pampelonne (Tarn) — COURRET à Salech (Hte-Gne) — MEJANE à Rodelle (Aveyron) — ESCUDIE à Sariac (Hte-Pnéas) — ANDRIAN à Currières (Aveyron) — MARIGNAN à St-Séris (Hérault) — AYRIES à Escacrabat (Hte-Gne) — COUZY au Mas Grésens (Ariège) — LOUMAN à Mazamet (Tarn) — JULIE à Castres (Tarn) — BERTRAND à Perrignan (P.-O.) — BOURES à Monclar (Tarn-et-Gne) — ANDRIEU à Lombès (Tarn) — DECAUPS à Labastide-Savès (Gers) — CHAIGNAUD à Laroche-Chalais (Dordogne) — BLANQUIOT à Baleyssagues (Hte-Gne) — CHEYROU à Savignac (Dordogne) — LAPEZE à Peyrussac-Vieille (Gers) — BONNEFOUS à La Villadiou (T.-et-Gne), etc., etc.

Tous guéris en quelques mois de hernies, chutes de matrice, etc....

Nous conseillons donc à nos lecteurs de profiter du passage du Prof^r MICHEL.

BRIVE, mercredi 18 oct., Hôtel de Bordeaux. SOULIAC, jeudi 19 octobre, Hôtel Moderne. SALVIAO, vendredi 20 oct., H. de l'Europe. CABRETS, sam. 21 oct., H. des Touristes. GRÉSENS, dim. 22 oct., Hôtel Cérone. SAINT-CERÉ, 23 oct., H. des Voyageurs. THENON, mardi 24 oct., H. des Voyageurs. JULLAC, mercredi 25 octobre, Hôtel Ribal. CASTERNAU-MONTRATIER, 26 H. Garrigues. GAZALS, vendredi 27 octobre, Hôtel Valaire. LAROCHEBOU, sam. 28 oct., H. de l'Étoile. AUBIN, dimanche 29 oct., Hôtel Gare-Pic.

Professeur MICHEL, Allées Lafayette (entrée : 1, rue Hélio), TOULOUSE. Tél. 14-82

Démarcheurs actifs, hommes ou femmes, munis de sérieuses références sont demandés pour placement d'articles brevetés. Grosses ventes assurées. Fixe et commissions. S'adresser à M. Alfred GRANELL, 2, Quai Tourny, BRIVE (Corrèze).

OCCASIONS
A vendre billard, 2 m. 60 sur 1 m. 40, table ardoise, 5 billes ivoire, porte-queue avec neuf queues, tapis seul à changer. A enlever pour 400 fr., prix sur place. S'adresser à M. Alfred GRANELL, 2, Quai Tourny, BRIVE (Corrèze).

Poêle cloche, diamètre 0 m. 60, hauteur 1 m. 20, entouré d'une garniture ajourée, émaillée noire. Convenant pour grande salle. A enlever pour 100 fr. pris à BRIVE. S'adresser à M. Alfred GRANELL, 2, Quai Tourny, BRIVE (Corrèze).

LE CLOU DE L'EXPOSITION
Un stand où la foule a toujours été compacte, est sans contredit celui de M. Alfred GRANELL (2, Quai Tourny, BRIVE) (Corrèze) où il présentait entre autres :

« Gazeo » brûleur amovible à gaz supprimant le charbon dans les cuisinières, chauffant toute la cuisine, portant le four à 200°, le bain-marie à 100° et entretenant l'ébullition dans tous les récipients placés dessus.

« Régulateur Economiseur de Gaz » « Sélzer » Procurant une économie réelle de 30/0 sur la consommation habituelle.

Système D. Appareil à nettoyer les vitres et glaces sans chiffon.

Anti-monte Lait « Rodrey » : Empêche le lait, le chocolat, sauces, pâtes alimentaires, etc, etc, de se sauver même en pleine ébullition.

Des démonstrations sans arrêt ont eu lieu en présence du public.

Aussi, nous avons appris avec plaisir que l'Exposant a été mis Hors concours avec médaille d'or. Nous lui adressons nos félicitations.

NE SOUFFREZ PLUS de vos MAUX DE PIEDS

Un simple bain saltraté remettra vos pieds en parfait état.

Si des cors, durillons ou autres callosités douloureuses vous font subir de véritables tortures, si la plante des pieds vous brûle comme du feu, ou si vous souffrez d'autres maux causés par la fatigue ou la pression de la chaussure, vous n'avez qu'à prendre un bain de pieds chaud dans lequel vous aurez dissous une petite poignée de Saltrates Rodell. L'eau saltraté, rendu médicinale et oxygénée, fait promptement disparaître toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure, et combat les effets si désagréables d'une transpiration abondante. Les cors et durillons sont ramollis à un tel point que vous pouvez les enlever facilement sans recourir à aucun opération toujours dangereuse. Ce simple traitement peu coûteux guérira tous vos maux de pieds, sinon le préparateur s'engage formellement à vous rembourser le prix d'achat sur simple demande.

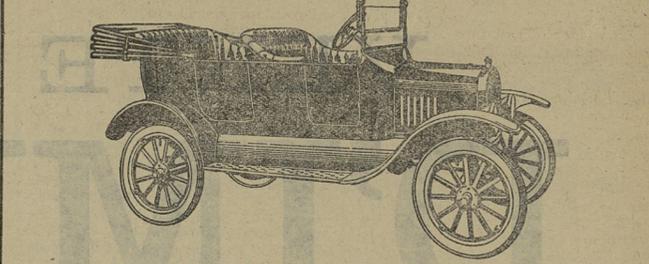
DANS TOUTES LES PHARMACIES
SALTRATES RODELL
MÉFIEZ-VOUS BIEN DES CONTREFAÇONS

AVIS
Le Ministère des Régions Libérées rappelle que c'est le 16 Octobre prochain qu'expire le délai fixé pour le dépôt des offres relatives à la vente de matériels divers ayant déjà fait l'objet d'avis courant Septembre.

TRAVAIL chez SOI MACHINES rondes et rectilignes. Catal. gratuit.
LAINES Bonneterie, Machines à coudre. Gros et Détail.
La Laborieuse, 10, rue de la Charité, Lyon.

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS et Location Automobiles
G. RIVIÈRE, Mécanicien
Bureaux : 2, place Rousseau, CAHORS
Prix les plus réduits

Ford & Fordson
THE UNIVERSAL CAR
AGENCE EXCLUSIVE DE LA RÉGION



PRIX (Toutes taxes comprises)

Modèle	Prix	Modèle	Prix
CHASSIS sans démarreur.....	5.940	CHASSIS-CAMION sans démarreur.....	8.250
CAMIONNETTE avec démarreur.....	6.855	1 Tonne avec démarreur.....	9.300
CHASSIS sans démarreur.....	6.600	TORPEDO sans démarreur.....	8.750
VOITURES avec démarreur.....	7.650	5 Places avec démarreur.....	9.700
TORPEDO sans démarreur.....	8.200	Conduite Intérieure avec démarreur.....	15.200
2 Places avec démarreur.....	9.150	5 Places	
Conduite Intérieure avec démarreur.....	12.600	TRACTEUR FORDSON.....	7.250

GARAGE DU NORD -- ALIBERT ET MURAT
4, Rue des Cadourques (au Fond de la Place Thiers)
ATELIER DE RÉPARATION — VENTE — ÉCHANGE — LOCATION
Nombreuses voitures d'occasion en parfait état de marche

Feuilleton du « Journal du Lot » 31

L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY
PAR
E.-Pierre LUQUET

XII
DORA DIT C'EST QU'ELLE PENSE
— Je vous l'aurais dit aisément il y a une demi-heure, mademoiselle ; hésitez, à présent que je connais votre situation vis-à-vis de Paul Vernier.

— Oh ! n'hésitez pas, monsieur. Je vous assure que je suis courageuse et suis tout entendre.

— Mademoiselle, ce que je voulais dire vous causera probablement une grande peine.

— Il n'importe, monsieur... Parlez... De quoi voulez-vous l'avertir ?

— Vraiment, vous le voulez ?

— Oui... oui... vous me mettez au supplice !

C'est bien ce que voulait Dallas.

— Je voulais l'avertir, mademoiselle, de certains soupçons qui se sont élevés récemment et qui se sont portés vers lui. (Il l'observait ardemment.) J'aurais voulu qu'il fût au courant de ce que pense la police...

— La police ?

Le capitaine put à peine réprimer un sourire en entendant ce cri

d'effroi. Le coup avait porté en plein, cette fois. Il poursuivit tristement :
— Les agents qu'on met en campagne à la suite d'un crime, mademoiselle, ont parfois de singulières façons de former leurs théories. Et celle qu'ils édifient actuellement est basée sur la fuite de Paul Vernier.

Les lèvres de Dora remuèrent, mais aucun son n'en sortit. La terreur qui venait d'entrer en elle la paralysait. Dallas lui laissa le temps de digérer le poison qu'il venait de verser. Elle dit enfin :
— Que peuvent-ils en conclure ?
— Vous ne le devinez pas ?... Vous savez cependant à quelle époque notre ami a disparu... le lendemain même de la mort de Dominique Richard.

— Oui... oui...
— Ne vous est-il jamais arrivé de songer qu'il pouvait exister un rapprochement entre ce crime et cette disparition ?
— Non... jamais...
— C'est que vous avez l'esprit mal entraîné pour ces sortes de déductions ; en outre, il s'agit d'un homme qu'il vous est mal aisé de soupçonner... Mais les gens qu'on lance à la poursuite des criminels ramassent tous les indices qu'ils peuvent rencontrer en route ; ils ne leur laissent échapper aucun... c'est leur métier. Et si quelques-uns d'entre eux se tiennent de façon à former une chaîne, ils la suivent jusqu'au dernier anneau.

Dora avait mortellement pâli pendant les dernières phrases de son tor-

tionnaire. Elle s'était levée, et marchait au hasard dans le salon. Brusquement elle s'arrêta devant Dallas :
— Mais, dit-elle, je ne me trompe pas, il me semble que le meurtre a été attribué à la vengeance d'une jeune fille ?...
Le capitaine avait prévu la question. Il répondit délibérément, employant le mensonge préparé :
— C'est vrai : on avait arrêté une jeune fille. Mais il va falloir la relâcher, en dépit des menaces par elle adressées à l'« ocat, car on ne prouve rien contre elle, et elle établit un alibi. Si bien que l'enquête a dû recommencer sur de nouveaux frais.

— Et vous pensez ? Oh ! pour l'amour de Dieu, ne me dites pas que vous croyez Vernier coupable du meurtre de Dominique Richard !...
Le capitaine ne répondit pas tout de suite ; il paraissait méditer profondément. Enfin, baissant les yeux comme s'il eût craint de rencontrer ceux de la jeune fille, il dit lentement :
— Je ne puis malheureusement pas vous affirmer que je le crois innocent.

— Mais pourquoi ?... pourquoi ?...
— Parce que je suis possesseur de certaines informations... d'informations qui, si je les donnais, pourraient changer les soupçons de la police en certitudes.

— En certitudes !
Dora prononça ces mots d'une voix altérée. Elle recula en chancelant et alla tomber sur un fauteuil, à demi défaillante, les yeux agrandis par

l'horreur. Dallas poursuivit d'un air de noble résignation :
— Oui, Paul Vernier est un vieil ami à moi, mademoiselle... Combien nous trouvons parfois difficile, douloureux, d'accomplir un devoir, lorsque, ce faisant, nous pouvons concourir à la perte d'une personne chère !... J'aurais dû, sans doute, faire part à la police de ce que je sais. Mais je n'en ai pas eu le courage, et ce n'est pas vous, sans doute, qui m'en blâmez.

— Que savez-vous donc ? demanda Dora tremblante.

— Des choses d'une gravité particulière, mademoiselle. La nuit du crime, Paul Vernier était seul avec Dominique Richard dans son appartement de la rue de Rivoli.

— Oh ! c'est impossible !... On vous a mal renseigné !... Comment le savez-vous ?
Dallas, ayant également prévu cette question, en avait préparé la réponse.

— J'avais été moi-même chez l'avocat avec un de mes amis, ce soir-là. En fait, nous y étions allés tous trois ensemble : mon ami, Vernier et moi. Et cela à la requête pressante de Vernier lui-même.

— A la requête de Vernier ?
— Oui. Il existait déjà — tout m'a du moins porté à le croire — un motif de haine entre les deux hommes.

— Oh ! cela ne se peut pas !
— J'aurais regret de paraître vous contredire. Il n'en est pas moins vrai qu'ils se querellèrent, et que ma situation aussi bien que celle de mon

ami, devint excessivement pénible. Comme, en outre, nous ne voulions pas avoir à prendre parti dans une discussion qui ne nous intéressait en rien, nous nous retirâmes. Mais je me suis souvenu qu'au moment de notre départ, Vernier menaçait Richard.

— Naturellement, nécessairement. Mais il n'y a pas à douter de sa discrétion. C'est un besogneux, toujours à la quête d'un billet de banque, et j'ai pris envers lui des précautions... j'ai acheté son silence, si vous voulez que nous appelions les choses par leur nom. Ce n'est pas par lui que la police apprendra la présence de Vernier chez Richard la nuit du crime.

Dora, loyale comme une épée, incapable de soupçonner la fourberie ou la duplicité chez les autres, s'attendrait visiblement.

— Et c'est vous, capitaine, qui avez fait tout cela pour sauver ce malheureux.

Dallas demeura quelques instants silencieux.

Le trouble de la jeune fille lui paraissait suffisant, il songeait à changer de tactique. Il articula enfin lentement :
— Ce que j'ai fait a eu ce résultat, en effet.

— A eu ce résultat ?... répéta Dora, surprise du tour volontairement équivoque de cette phrase. Pourquoi vous exprimez-vous ainsi ?

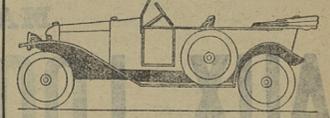


Je teins moi-même
tous mes vêtements, je les rends neufs, en les faisant simplement bouillir, ou... bouillir avec des paquets de Teinture

KABILINE
Je suis ainsi certain d'avoir une couleur franche, fixe, — ne brûlant pas l'étoffe. —
30 nuances différentes.
EN VENTE PARTOUT
Gros : V^o O. LEGRIS & Fils, VERSAILLES

La KABILYNE nettoie et dégraisse automatiquement et facilement les tissus de toutes natures et de toutes couleurs par simple trempage, lavage et rinçage.

Tourisme-Excursions
TRANSPORT DE VOYAGEURS avec bagages
TAXIS POUR LA VILLE



J.-B. NOUYRIT
24, Boulevard Gambetta
CAHORS

Agents demandés partout pour vendre à la campagne produits vétérinaires et agricoles — conviendrait même à mutilés de Guerre. 25 à 30 Frs. à gagner par jour pendant tout l'année. S'adresser à M^{rs} CHAUVEAU-DIXNEUF & Fils, LA SÉGUINIÈRE (M.-et-L.).

(A suivre)

A VENDRE
Voiture **FORO 3 places**
Parfait état de marche. Essais à volonté
S'adresser : Bureau Journal

A VENDRE
Une maison, 4 pièces, cave, chai et grenier, gaz. Intérieur état neuf. Prix : 8.000 fr.
Une maison de rapport, 4 appartements de 4 pièces, cave, grenier, eau et gaz. Auc. ne réparation à envisager. Prix : 22.000 fr.

Un terrain en nature de jardin, 700 m. q., en bordure de l'avenue du Nord, libre de suite.
Une maison 2 pièces, eau et gaz avec grand jardin clos de murs au centre de la ville.
Pour tous renseignements et traiter : S'adr. **J. DELLARD, Cabinet Immobilier**, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

La Maison CHABERT

Tailleur sur Mesures et Confection
67, Bd Gambetta, en face l'Hôtel des Ambassadeurs
Préviend le public qu'il vient de recevoir pour l'ouverture de la Saison d'Hiver
Un grand assortiment de marchandises de première qualité et coloris varié
Ainsi qu'un grand Stock de Confection à des prix très modérés
GRAND ASSORTIMENT DE CO TUMES ET JERSEYS POUR ENFANTS du plus Bas Age à l'Adulte
Dépositaire de Grande Marque de Vêtements de Travail
SEU. DÉPÔTITAIRE DE LA CÉLÈBRE MARQUE FRANÇAISE D'IMPERMÉABLES TORRILHON
La Maison est ouverte **DIMANCHES** et **FÊTES** toute la journée

A Vendre ou à Louer
Un fonds de restaurant, vins à emporter, avec 6 chambres meublées, centre de la ville.
S'adr. **J. DELLARD, Cabinet Immobilier**, rue Maréchal Joffre, CAHORS.

A LOUER
Faubourg Cabessul, une maison 8 pièces avec jardin, eau et gaz. Etat neuf.
S'adr. **J. DELLARD, Cabinet Immobilier**, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 10 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

ETUDES DE
DE
Maîtres Ch. AUBERTIN
ET
BOUYSSOU Jean-Léon
NOTAIRES A CAHORS (Lot)

Deuxième avis

Suivant contrat reçu par Maîtres AUBERTIN et BOUYSSOU, notaires à Cahors, le vingt-neuf septembre mil neuf cent vingt-deux, les époux JOUFFREAU Louis-Henri, mécanicien, et dame Clémentine COURS, sans profession, demeurant ensemble à Cahors, boulevard Gambetta, ont vendu à Monsieur GRELET François, mécanicien, demeurant à Cahors, un fonds de commerce de réparations, garage, vente et locations de voitures automobiles et moteurs, exploité à Cahors, place Saint-Urcisse, sous l'enseigne de « Garage International ».
Domicile est élu pour les oppositions à Cahors, au siège du fonds vendu.
Avis est donné qu'en exécution de la loi du 17 mars 1909, les créanciers devront pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, entre les mains de l'acquéreur, au domicile sus-indiqué, dans les dix jours de la présente insertion.

Pour deuxième insertion : BOUYSSOU.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE

ETUDE DE
DE
M. BOUYSSOU Jean-Léon
Licencié en droit
NOTAIRE A CAHORS (Lot)

Deuxième avis

Suivant contrat reçu par Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, le quinze septembre mil neuf cent vingt-deux, les époux MAURY Jules et dame LATOUR Irène et les époux LABRO Léon et dame Juliette MAURY, tous domiciliés à Cahors, ont vendu à Mademoiselle GOUSSE Marie-Thérèse et Madame GOUSSE Marie-Joséphine, épouse de Monsieur Mathias-Hubert BRANDT, tous demeurant ensemble à Paris, rue d'Estrées, numéro 18, un fonds de commerce de bonneterie, confections diverses et parapluies exploité à Cahors, rue du Maréchal-Foch, numéro 20, sous l'enseigne de « Maison veuve Paulus ».
Domicile est élu pour les oppositions à Cahors, rue du Maréchal-Foch, au siège du fonds vendu.
Avis est donné qu'en exécution de la loi du 17 mars 1909, les créanciers devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains des acquéreurs, au domicile sus-indiqué, dans les dix jours de la présente insertion.

Pour deuxième insertion : BOUYSSOU.

ETUDE DE
DE
M. François SÉGUY
Avoué à Cahors, rue St-Pierre

EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Première Instance de Cahors, le dix-sept juin mil neuf cent vingt-deux, enregistré et signifié, Au profit de Madame ELISE SAVARY, demeurant à la Varenne-Saint-Hilaire (Seine), Contre Monsieur François LA-CROIX, ancien gardien de la Paix, domicilié à Parnac (Lot), Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux par conversion de jugement de séparation de corps, A la requête et au profit de la dame ELISE SAVARY.
Pour extrait :
Signé : SÉGUY.

ETUDE DE
DE
M. René BILLIÈRES
AVOUÉ
63, Boulevard Gambetta, à Cahors

PURGE
d'hypothèques légales

Suivant exploit de Maître CONTOU, huissier à Cahors, en date du 12 octobre 1922, notification a été faite à la requête de Monsieur Ludovic CASSOT, maire de la commune de Cazals (Lot) agissant en cette qualité, et pour lequel domicile est élu en l'étude de Maître BILLIÈRES, avoué près le Tribunal civil de Cahors, demeurant dite ville, 63, boulevard Gambetta, à Cahors, Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors, de l'expédition d'un acte fait au greffe dudit Tribunal le premier septembre 1922, constatant le dépôt fait audit greffe le même jour de la copie collationnée d'un acte passé devant Maître POUJADE, notaire à Cazals, le 15 juillet 1922, ledit acte enregistré à Cazals le 21 juillet suivant, folio 9, case 5, et portant vente : 1° par Madame Jeanne VERGNOLES et Monsieur HIBERT Jean, facteur des postes en retraite, mariés, demeurant ensemble à Villefranche-de-Périgord (Dordogne), le mari agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser sa femme ; 2° par Monsieur Henri VERGNOLES et Madame Adèle BAGLET, mariés, demeurant ensemble à Cazals, le mari agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser sa femme ; 3° par Mademoiselle Marthe-Louise VERGNOLES, célibataire majeure, demeurant à Cazals, et 4° par Madame Marie-Eugénie MARADÈNES, marchande de chaussures, veuve de Monsieur Louis VERGNOLES, demeurant à Cazals, — lesquels s'obligent conjointement entre eux à toutes les garanties de fait et de droit, — à la commune de Cazals, représentée par ledit Monsieur Ludovic CASSOT, maire, à ce autorisé par délibération du Conseil municipal de la commune de Cazals en date du 17 juin 1922, et par un arrêté de M. le Préfet du Lot en date du 20 juin suivant, d'un immeuble en nature de maison, grange, pâture et cour, situé au chef-lieu de la commune de Ca-

zals, ayant une superficie d'environ trois cent trente et un mètres carrés, paraissant faire partie des numéros 567, 568, 569 et 570, section C, du plan cadastral de ladite commune, confrontant du Nord au chemin de grande communication n° 13, de l'Est à propriété Rigal du Sud à jardin Vidilles et de l'Ouest à propriété de la famille Touriol, moyennant le prix principal de mille huit cents francs outre les charges.

L'exploit susvisé contenait déclaration à Monsieur le Procureur de la République que la notification lui était faite en conformité de l'article 2194 du Code civil pour qu'il ait à requérir telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait à propos dans le délai de deux mois et que, faute de ce faire dans ce délai, les immeubles vendus seraient et demeureraient purgés de toutes hypothèques de cette nature ; que les anciens propriétaires connus desdits immeubles étaient, indépendamment des vendeurs : 1° pour partie, Louis VERGNOLES, en son vivant cordonnier à Cazals ; 2° pour partie, les époux François DEMAUX et Vital VERGNOLES, en leur vivant demeurant à Cazals, et antérieurement à ces derniers, Monsieur Charles CALMEILLES, docteur en médecine, en son vivant demeurant à Cazals, et Monsieur Léopold TOURIOL, en son vivant pharmacien à Cazals, — et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales n'étant pas connus de l'acquéreur, ladite notification serait publiée conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.
Pour insertion :
R. BILLIÈRES.

A VENDRE
PLUSIEURS MAISONS

De rapport et d'agrément
Dans CAHORS et les environs
S'adresser : L. MICHELET, 14, Bd Gambetta

On demande à acheter
UNE PROPRIÉTÉ

Avec maison de maître et de Colons
De 80 à 100.000 fr.
Faire offre : L. MICHELET, 14, Bd Gambetta, CAHORS

SALLE DE VENTE

62, rue E. Zola
Achats et Vente d'Objets
Anciens et Modernes

Etudes de M^e L. SALGUES DE GENIÈS, Notaire à Marcihac (Lot)
et de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Successeur de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET,

VENTE SUR LICITATION
D'IMMEUBLES
Bâtis et non bâtis

Sis à GRÉALOU et MONTBRUN, Canton de Cajarc (Lot)

Adjudication fixée au DIMANCHE CINQ NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à QUATORZE HEURES en la mairie de Gréalou, par devant M^e SALGUES DE GENIÈS, Notaire à Marcihac

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties par le tribunal civil de Figeac le cinq octobre mil neuf cent vingt-deux, enregistré,
Il sera procédé le DIMANCHE CINQ NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à QUATORZE HEURES, en la mairie de Gréalou, devant Maître SALGUES DE GENIÈS, notaire à Marcihac, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Monsieur Odilon VEDRUNES, quand vivait propriétaire demeurant à Gréalou.
Cette vente est poursuivie à la requête de :
1° Monsieur Oscar-François VEDRUNES, propriétaire, demeurant à La Remise, commune de Gréalou ;
2° Madame Adélaïde VEDRUNES, sans profession, et M. Jules GALY, propriétaire, son mari, qui l'autorise, demeurant ensemble à Cadrien ;
3° Madame Marcelline VEDRUNES, sans profession, et M. Camille SALGUES, propriétaire, son mari, qui l'autorise, demeurant ensemble à Marcihac ;
4° Madame Noémie VEDRUNES, sans profession, et M. Casimir PONS, propriétaire, son mari, qui l'autorise, demeurant ensemble à Crégols ;
5° Monsieur Albert TOULZA,

propriétaire, demeurant à Salèmes, commune de Larnagol,
Licitants ayant Maître NUVILLE pour avoué.
Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :
Madame Félicie VEDRUNES, sans profession, et Monsieur Victorien DOUCET, mariés, demeurant ensemble à Paris, passage des Favorites, n° 6,
Co-litigants ayant Maître NUVILLE pour avoué.

DÉSIGNATION
DES
Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT
ET
MISES A PRIX

PREMIER LOT
Le premier lot comprendra :

Un enclos situé à Gréalou, composé de maison, jardin, grange, vigne, terre et friche, confrontant à la route et chemin public, jardin pépinière, ainsi qu'une vigne, terre et friche, située au même lieu de Gréalou, et séparée du dit enclos par la route, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune de Gréalou sous les numéros 153, 154, 155, 156, 157 p., 157 p., 158, 159, 169 p., section B, pour une contenance approximative de soixante-dix-neuf ares quatre-vingt-huit centiares.
La maison est bâtie en pierre et couverte en tuiles. Elle comprend une cave divisée en deux compartiments. Sur la cave se trouve à l'entrée une cuisine et contiguës à la cuisine trois chambres dont une avec évier. Sur les appartements un grenier. La grange est située à vingt mètres de la maison et se compose d'une vaste écurie pour les bestiaux et d'un grenier à foin sur la dite écurie. A côté de la grange une citerne. Dans l'enclos attenant à la maison un four avec fournil et citerne. Près la grange une vaste étable pouvant servir à loger des cochons ou de la volaille. Le tout formant un enclos clôturé et isolé de la route et du chemin.
La mise à prix de ce lot sera de dix mille 10.000 fr.

DEUXIEME LOT
Le deuxième lot comprendra :
Un immeuble en nature de bois et pâture situé au Mas de Naudy, commune de Gréalou, confrontant avec Fillières et chemin, paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Gréalou sous les numéros 343, 344, 345, 353, 354, 355 et 356, section B, pour une contenance de deux hectares soixante-dix-huit ares trente centiares.
La mise à prix de ce lot sera de deux mille 2.000 fr.

TROISIEME LOT
Le troisième lot comprendra :
Un bois situé à Les Bories, commune de Gréalou, confrontant à Fillières, Frayse, communal et chemin, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune de Gréalou, sous le numéro 357, section B, contenance cinquante-sept ares quatre-vingt-dix-sept centiares.
La mise à prix de ce lot sera de douze cents 1.200 fr.

QUATRIEME LOT
Le quatrième lot comprendra :
Une friche et terre située au Mas de Naudy, communal de Gréalou, confrontant à Ausset et Couy-

bes, paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Gréalou sous les numéros 362 p., 363, 363, section B, pour une contenance de un hectare soixante-un ares quatre-vingt-douze centiares.
La mise à prix de ce lot sera de quinze cents 1.500 fr.

CINQUIEME LOT
Le cinquième lot comprendra :
Une buisserie sur le territoire de la commune de Montbrun, confrontant à Gasc et Gazeau.
La mise à prix de ce lot sera de mille francs, 1.000 fr.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Gréalou et Montbrun, canton de Cajarc, arrondissement de Figeac, département du Lot.
Ils seront vendus tels qu'ils se présentent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.
Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par Maître SALGUES DE GENIÈS, notaire à Marcihac, a été déposé en l'étude du dit Maître SALGUES DE GENIÈS, où chacun peut en prendre connaissance.
Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. En cas de surenchère du sixième, les frais de

première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent des dits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme. Figeac, le dix octobre mil neuf cent vingt-deux.
L. NUVILLE, avoué.

LOTISSEMENT
ET
MISES A PRIX

L'adjudication des dits immeubles aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués, en cinq lots composés de la manière indiquée ci-dessus et sur les mises à prix ci-après, savoir :
Le premier lot de dix mille francs, ci 10.000 fr.
Le deuxième lot de deux mille francs, ci 2.000 fr.

Le troisième lot de douze cents francs, ci 1.200 fr.
Le quatrième lot de quinze cents francs, ci 1.500 fr.
Le cinquième lot de mille francs, ci 1.000 fr.
Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.